

Annonces légales

Avis de fusion

DE MAISON PIERRE CATANE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 99 091,86 €

Siège social : 12 avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 328 897 020

Un traité de fusion en date du 20/10/2023, établi entre la Société CITYA IMMOBILIER ANDREOLETY, SARL à Associé unique au capital de 60 000 euros ayant son siège social sis 23 rue Hoche - 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 788 059 301 et la Société DE MAISON PIERRE CATANE, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble le 31/10/2023 pour la Société absorbante et le 31/10/2023 pour la Société absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.

Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 31/10/2023 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 30/11/2023.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30/11/2023, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société DE MAISON PIERRE CATANE.

La Société CITYA IMMOBILIER (380 435 248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société absorbante et de la Société absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe de GRENOBLE, la Société absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 30/11/2023.

Radiation au RCS de GRENOBLE.

CITYA IMMOBILIER ANDREOLETY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60 000 €

Siège social : 23 rue Hoche - 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 788 059 301

Un traité de fusion en date du 20/10/2023, établi entre la Société CITYA IMMOBILIER ANDREOLETY et la Société DE MAISON PIERRE CATANE, SARL à Associé unique au capital de 99 091,86 euros ayant son siège social sis 12 avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 328 897 020, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble le 31/10/2023 pour la Société absorbante et le 31/10/2023 pour la Société absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.

Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 31/10/2023 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 30/11/2023.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30/11/2023, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société DE MAISON PIERRE CATANE.

La Société CITYA IMMOBILIER (380 435 248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société absorbante et de la Société absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe de GRENOBLE, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la Société absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 30/11/2023.

Pour avis.

Avis de dissolution

MEMO BAR

SASU au capital de 3 000 euros

Siège social : 19 Avenue Paul Vaillant Couturier 38130 ECHIROLLES
RCS GRENOBLE 812 496 263

Par décision de l'associé unique du 30/10/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. BASCESME Mehmet demeurant 123 Cours Jean Jaurès 38130 ECHIROLLES et fixé le siège de liquidation au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mention au RCS de Grenoble.

NOUVELLE RECETTE

SASU au capital de 10 €

9 place Saint Bruno - 38000 Grenoble
RCS Grenoble 892 357 831

L'assemblée générale extraordinaire du 13/07/2023 a décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du même jour
- la nomination comme liquidateur de Mme DAHMANE Ouidid, 24 avenue Malherbe - 38100 Grenoble. Le siège de la liquidation est fixé à son domicile.

BOUCHERIE DE L'ILE VERTE

EUURL au capital de 5 000 €

Siège social : 16 AV MAL RANDON
38000 GRENOBLE
RCS de GRENOBLE n°881 755 938

L'assemblée générale extraordinaire du 29/11/2023 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 29/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BESSON Romain, demeurant 8 place Louis Jouve 38100 GRENOBLE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Avis de clôture de liquidation

GALE

SCI au capital de 100 €

Siège social : 1 ter CHE DES RESISTANTS
38700 CORENC
RCS de GRENOBLE n°503 492 944

L'assemblée générale ordinaire du 28/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. GAMBY Michel de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/11/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Michel GAMBY

Abonnez-vous à Terre Dauphinoise

Service Abonnement
04 38 49 91 70
abo@terredauphinoise.fr

Aux racines de l'info



Format papier + Web

- Chaque jeudi directement chez vous
- Un accès illimité au site www.terredauphinoise.fr
- Plusieurs n° thématiques de Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes

BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à : Terre Dauphinoise
34 rue du Rocher de Lorzier - CS 10023 - 38345 Moirans Cedex

Nom * :

Prénom * :

Société/GAEC/EARL * :

Adresse * :

.....

Code postal * : Ville * :

E-mail : Tél. :

127 € pour 1 an (51 n°)

240 € pour 2 ans (102 n°)

Offre valable jusqu'au 31.12.2023

Je règle par :

Chèque joint à l'ordre de Terre Dauphinoise

Carte Bancaire sur www.terredauphinoise.fr ou au 04 38 49 91 70

SOUPE /

Velouté de châtaigne

Temps de préparation : 10 min.

Temps de cuisson : 10 min.

Mode de cuisson : casserole.

Difficulté : facile.

Prix : bon marché.

Ingrédients pour 3 pers. :

- 250 g châtaignes cuites.
- 1 oignon jaune.
- 300 ml eau.
- 100 g crème liquide.
- 1 c. à café bouillon de légumes.
- 2 c. à soupe huile olive.
- sel et poivre.
- Quelques châtaignes entières.
- Persil.

Préparation :

Eplucher et couper finement l'oignon.

Mettre à chauffer une casserole avec l'huile d'olive.

Ajouter l'oignon, faire revenir jusqu'à ce qu'ils soient transparents mais pas colorés (surveiller régulièrement la cuisson).

Ajouter alors l'eau mélangée au bouillon en poudre, puis les châtaignes.

Laisser cuire quelques minutes pour que les châtaignes et les oignons ramollissent bien.

Mixer le tout, en ajoutant de l'eau si nécessaire pour obtenir un velouté onctueux et lisse.

Saler et poivrer selon vos goûts.

Server avec un peu de crème, quelques branches de persil frais et quelques châtaignes entières poêlées.



© Agence CRU/interfel